



**COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES**  
**DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**  
Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. : 022 379 87 99  
E-Mail : [taxesfixes@unige.ch](mailto:taxesfixes@unige.ch)  
Site internet : <https://agora.unige.ch/cgtf>

# Rapport d'activité de la Commission de Gestion des Taxes Fixes pour l'année académique 2020-2021

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
1.1.	Présentation de la CGTF.....	3
1.2.	Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire.....	4
1.3.	Composition de la Commission.....	4
2.	Evolution des subventions et du fonds .....	5
2.1.	Le monde associatif universitaire à l'épreuve de la crise sanitaire .....	5
2.2.	Subventions ordinaires .....	5
2.3.	Subventions extraordinaires .....	6
2.4.	Etat du fonds.....	6
2.5.	Nouvelles associations enregistrées ou reconnues .....	7
3.	Projets soutenus par la Commission.....	8
3.1.	Conférences et débats .....	8
3.2.	Projections, expositions et événements culturels .....	9
3.3.	Journaux et parutions.....	9
3.4.	Voyages d'étude .....	9
3.5.	Divers.....	9
4.	Réflexions et actualité de la Commission .....	9
4.1.	L'impact pandémique sur la Commission .....	9
4.2.	Amnisties comptables.....	10
4.3.	Appel à projet .....	10
4.4.	Durée des contrats .....	11
	Conclusion.....	11

## 1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après : la Commission, la CGTF) est un organe prévu par le statut de l'Université, à son article 86. La Commission a pour tâche principale la gestion d'un fonds constitué d'une partie du montant des taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s/doctorant.e.x.s immatriculé.e.x.s à l'Université de Genève. Depuis l'approbation du nouveau règlement de la CGTF (ci-après : le Règlement) en juin 2021 par l'Assemblée de l'Université (ci-après : l'Assemblée), la Commission gère un fonds composé de CHF 13.- par taxe fixe semestrielle que paient étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s. Celui-ci est de deux natures : la première, qui constitue l'activité principale de la Commission, est destinée à soutenir financièrement les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève dans leurs activités courantes et/ou extraordinaires. Elle est composée de CHF 9,50.- par taxe fixe, et assure également le versement des salaires de la CGTF. La seconde, composée des CHF 3,50.- restant, est destinée au paiement des salaires de la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant.e.x.s (ci-après : CUAE).

Le Règlement régissant le fonctionnement du fonds administré par la CGTF est adopté par l'Assemblée, tel que le prévoit le statut de l'Université (art. 85, al. 4). La Commission soumet également pour approbation à l'Assemblée un rapport d'activité annuel. Tel est l'objet du présent document, qui prend en compte les mouvements financiers du fonds de la Commission entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 30 septembre 2021.

### 1.1. Présentation de la CGTF

Les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève peuvent bénéficier de deux types de subventions octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires d'une part, qui sont allouées aux associations reconnues par le Rectorat et sont proportionnelles à leur nombre de membres immatriculés à l'UNIGE ; les subventions extraordinaires d'autre part, qui sont destinées au financement de projets spécifiques, et sont octroyées sur présentation d'un dossier décrivant en détail le projet ainsi que le montant demandé. Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations sont également prises en charge par ce fonds (casiers de stockage, salle de réunion, photocopieuse), ainsi que les coûts relatifs à l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent fréquemment. Il est malheureusement courant que les documents remis au secrétariat soient incorrects ou incomplets. Les secrétaires essaient alors de rencontrer individuellement les personnes actuellement en charge de la trésorerie des associations en question afin de faire un point sur leurs connaissances comptables et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

De plus, le secrétariat est à disposition, durant ses heures d'ouvertures, pour tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la

Commission. Cette dernière prend régulièrement soin d'informer les associations et leurs membres de la possibilité de contacter le secrétariat en cas de questions.

Depuis son lancement en 2020, la Commission est également responsable de la plateforme associative en ligne Agora, qu'elle continue à perfectionner et alimenter depuis, conjointement avec son webmaster, Frédéric Radeff

## 1.2. Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire

Chaque année, la Commission s'efforce d'appliquer strictement les critères fixés par son Règlement pour l'octroi des subventions ordinaires. Pour l'obtention d'une subvention ordinaire, le critère principal est le suivant : la comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'UNIGE.

Les critères spécifiques concernant les subventions extraordinaires sont détaillés dans les articles 17 à 27 du Règlement.

## 1.3. Composition de la Commission

La Commission est composée de trois membres étudiant.e.x.s ainsi que d'un.e.x membre du corps intermédiaire, élu.e.x.s par l'Assemblée de l'Université (Règlement, art. 1, al. 1 et 2). Y siègent également à titre consultatif un.e.x représentant.e.x du Rectorat ainsi que les deux secrétaires de la Commission.

Concernant les membres étudiant.e.x.s, Rafaël Boudjkhi a conservé sa place à la CGTF. Artémis Amruthalingam a terminé son mandat à l'été 2020, et a été remplacé par Nelson Amici en septembre 2020. Jonas Tarazi a quant à lui conservé la présidence. Rafaël Boudjkhi et Jonas Tarazi ont quittés leurs fonctions à la fin de l'année académique 2020-2021. Nelson Amici a repris la présidence le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Rosalie Aminata Bouhet et Nicolas Rault ont été élus par l'Assemblée en novembre 2021 pour pourvoir les deux postes étudiants vacants.

Irène Courtin a continué à représenter le corps intermédiaire au sein de la Commission, poste qu'elle occupe depuis décembre 2019.

Hélène Widmann, secrétaire permanente depuis mai 2019, a quitté ses fonctions fin juillet 2021. Christopher Horta lui a succédé dès la mi-août 2021. Mara Gómez, secrétaire permanente depuis septembre 2020, a continué à exercer ses fonctions.

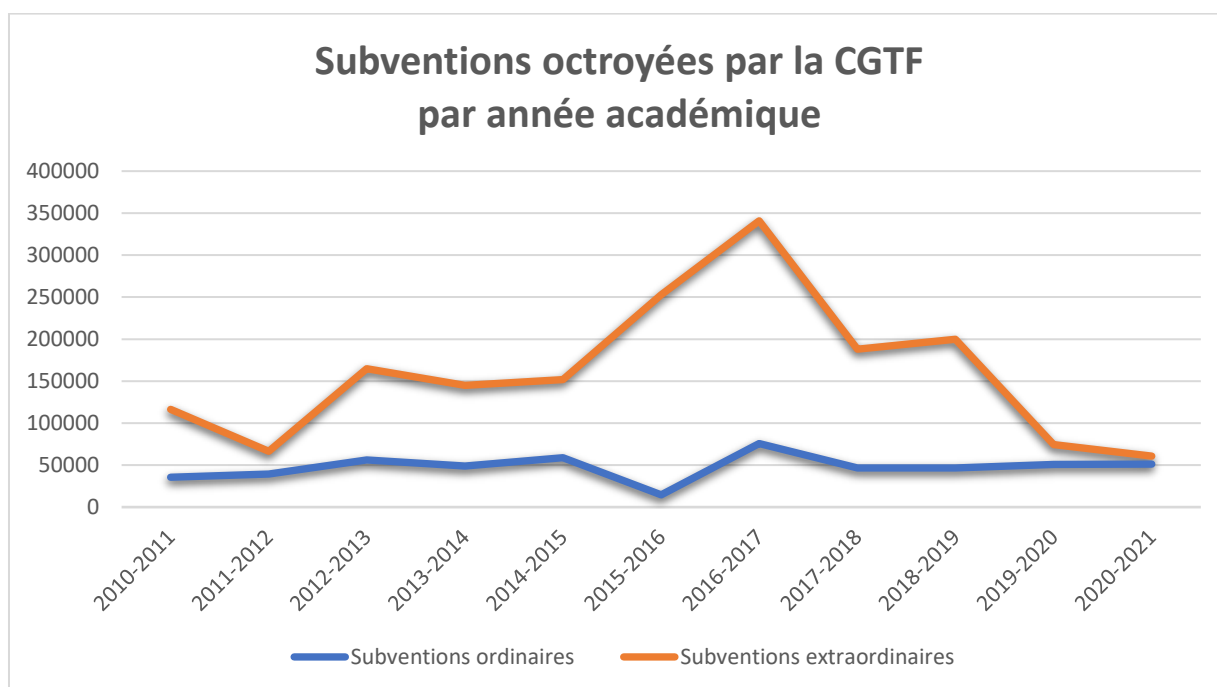
Pierra Dell'Ambrogio (adjoindé de direction à la DIFE) a quitté ses fonctions fin juin 2021. Dès septembre 2021, Gerd Rothenberg (conseillé au Rectorat), qui assistait déjà aux séances de la Commission en qualité de représentant suppléant du Rectorat, et Antonio Latella (adjoindé à la direction de la DIFE et responsable administratif de l'OVE) ont intégrés la Commission en qualités de représentants du Rectorat. Ils se partagent les séances.

La Commission remercie chaleureusement Artémis Amruthalingam, Rafaël Boudjkhi, Jonas Tarazi, Hélène Widmann et Pierra Dell'Ambrogio pour leur engagement et leur travail au sein de la CGTF.

## 2. Evolution des subventions et du fonds

### 2.1. Le monde associatif universitaire à l'épreuve de la crise sanitaire

L'année académique 2020-2021 a non seulement été marquée, comme l'année précédente, par la pandémie liée au COVID-19, mais elle a aussi certainement été la plus contraignante pour l'ensemble de la communauté académique. Le précédent rapport d'activité de la CGTF montrait déjà combien la vie associative de l'UNIGE a été impactée par la pandémie, en particulier au semestre de printemps 2020. Le présent rapport doit malheureusement insister sur ce point, et relever que l'année académique 2020-2021 a été d'autant plus contraignante pour la vie associative universitaire que la seconde vague pandémique a contraint le Rectorat à fermer les portes des bâtiments universitaires de novembre 2020 à fin mai 2021, soit la quasi-totalité de la période concernée ici. Un nombre important d'associations ont cessé une grande partie de leurs activités, et les événements qui bénéficiaient en temps normaux de subventions extraordinaires de la part de la CGTF n'ont pas tous pu avoir lieu. Conséquemment, la Commission a reçu un nombre moins important de demandes de subventions extraordinaires. Cependant, certaines associations universitaires ont fait preuve d'une force d'adaptation notable durant cette période et sont arrivées à adapter leurs activités avec la réalité pandémique ; ainsi, plusieurs événements se sont déroulés en ligne, et la CGTF a traité ces demandes avec une attention particulière.



### 2.2. Subventions ordinaires

Les subventions ordinaires servent à couvrir les frais courants des associations reconnues par le Rectorat de l'UNIGE. Chaque association de ce type touche une base annuelle de CHF 300.- à laquelle vient s'ajouter CHF 5.- par membre inscrit.e.x au sein de l'association et immatriculé.e.x à l'UNIGE. Ces subventions reflètent relativement correctement le nombre d'associations reconnues par le Rectorat et actives durant cet exercice d'une part, ainsi que le nombre d'étudiant.e.x.s montrant un intérêt pour la vie associative universitaire d'autre part. Si

d'une manière générale, les subventions ordinaires octroyées par la CGTF constituent un indicateur fiable de l'état général du monde associatif à l'UNIGE, ce sont cependant les subventions extraordinaires qui permettent de saisir au mieux la vivacité de l'activité associative académique au sein de notre Université.

Les subventions ordinaires ne sont pas directement corrélées avec les projets associatifs effectivement organisés ; c'est pourquoi la crise sanitaire n'a pas impacté trop frontalement ni leur nombre, ni leur montant. Toutefois, il convient de noter que ces subventions ordinaires accordées à l'été 2021 sont basées sur l'exercice précédent (2019-2020). Il s'agit d'une part d'une période comptable impactée par la pandémie, d'autre part une période qui a souvent représenté un défi pour les associations dans la restitution de leur comptabilité annuelle.

Durant l'année académique 2020-2021, 36 subventions ordinaires ont été accordées pour un montant total de CHF 51'300.-. A titre comparatif, lors de l'exercice comptable 2019-2020, 44 subventions ordinaires avaient été accordées pour un montant total de CHF 50'955.-. Cette différence s'explique premièrement par l'actif travail du secrétariat qui rattrape les subventions ordinaires à posteriori. En 2019-2020, 8 subventions ont été accordées pour l'année précédente (2018-2019), ce qui réduit le nombre d'associations touchant la subvention ordinaire pour l'année 2019-2020 à 36. De plus, durant le présent exercice (2020-2021), 2 subventions ordinaires ont été accordées rétroactivement. Le nombre réel d'associations ayant touché une subvention ordinaire pour l'année 2019-2020 est donc de 38, tandis que le même nombre pour l'exercice 2020-2021 est de 34. Deuxièmement, l'activité-même des associations entrent en jeu dans l'explication de cette différence. Parmi les 38 associations de l'exercice 2019-2020, 9 d'entre elles n'ont pas touché de subvention en 2020-2021 ; en revanche, 5 nouvelles associations ont touché une subvention ordinaire pour l'exercice 2020-2021.

### 2.3. Subventions extraordinaires

La Commission a accordé 22 subventions extraordinaires durant l'année académique 2020-2021 et a reçu, grâce au travail des secrétaires, 21 retours de subventions ou remboursements, pour un montant total de CHF 60'729,53.-. Il s'agit d'une forte diminution par rapport à l'exercice précédent, durant lequel la CGTF a accordé 52 subventions extraordinaires pour un montant total de CHF 74'386,14.-. Ces chiffres témoignent directement des impacts négatifs de la pandémie sur la vie associative au sein de l'UNIGE. A titre comparatif, durant l'année 2018-2019, la CGTF a octroyé 88 subventions pour un montant total de CHF 199'977,86.-. Il s'agit ainsi d'une diminution de près de 75% dans l'octroi des subventions extraordinaires.

Cependant, cette diminution ne doit pas masquer totalement une tendance générale à la hausse des subventions extraordinaires accordées par la CGTF, comme le relevaient déjà les précédents rapports d'activités de la Commission. Plus encore, s'il est indéniable que de nombreux projets n'ont pu voir le jour en raison de la pandémie, il faut relever la détermination et la créativité des associations estudiantines qui ont su adapter leurs événements pour les rendre compatibles avec les restrictions sanitaires en vigueur.

### 2.4. Etat du fonds

La commission s'efforce de maintenir des réserves supérieures à CHF 100'000.- afin d'éviter que ses comptes ne deviennent déficitaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la vie

associative de l'Université. A l'issu de l'exercice 2020-2021, la réserve s'élève à CHF 361'770,30.-, ce qui constitue une nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (CHF 220'554,36.-), qui lui-même était déjà en large hausse par rapport à l'année 2018-2019 (CHF 92'472,79.-). L'augmentation de cette réserve est proportionnelle à la diminution des subventions extraordinaires accordées lié au contexte pandémique. A cela s'ajoutent également les retours de soldes des subventions extraordinaires, qui sont le fruit du travail du secrétariat. Il faut relever également que la CGTF a accordé plusieurs amnisties comptables cette année, comme il le sera mentionné au point 4.2.

## 2.5. Nouvelles associations enregistrées ou reconnues

Chaque année, de nouvelles associations sont créées au sein de l'UNIGE, ce qui témoigne d'une volonté toujours grandissante de la part des étudiant.e.x.s de participer à enrichir la vie associative au sein de l'institution académique. L'année 2020-2021 n'a pas fait exception, malgré les difficultés liées à la pandémie. Ci-après, une liste des associations nouvellement enregistrée et reconnues par le Rectorat.

### Nouvelles associations enregistrées durant l'exercice 2020-2021 :

- Association des étudiants de l'UNIGE pour la ludologie (TALF)
- Association d'étudiants « Global China Connection » de l'Université de Genève (GCC Geneva)
- Association des étudiant-es du Symposium universitaire de Bacchus de l'UNIGE (SUB)
- Association militaire des étudiant-e-s de l'Université de Genève (AMUNIGE)
- *Women in Economics Leman* – Association des Etudiant-e-s de l'Université de Genève (WIEL-UNIGE)
- Association étudiante d'échecs de l'Université de Genève (UNIGE Chess Club)
- Association des étudiants pour la recherche psychédélique de l'UNIGE

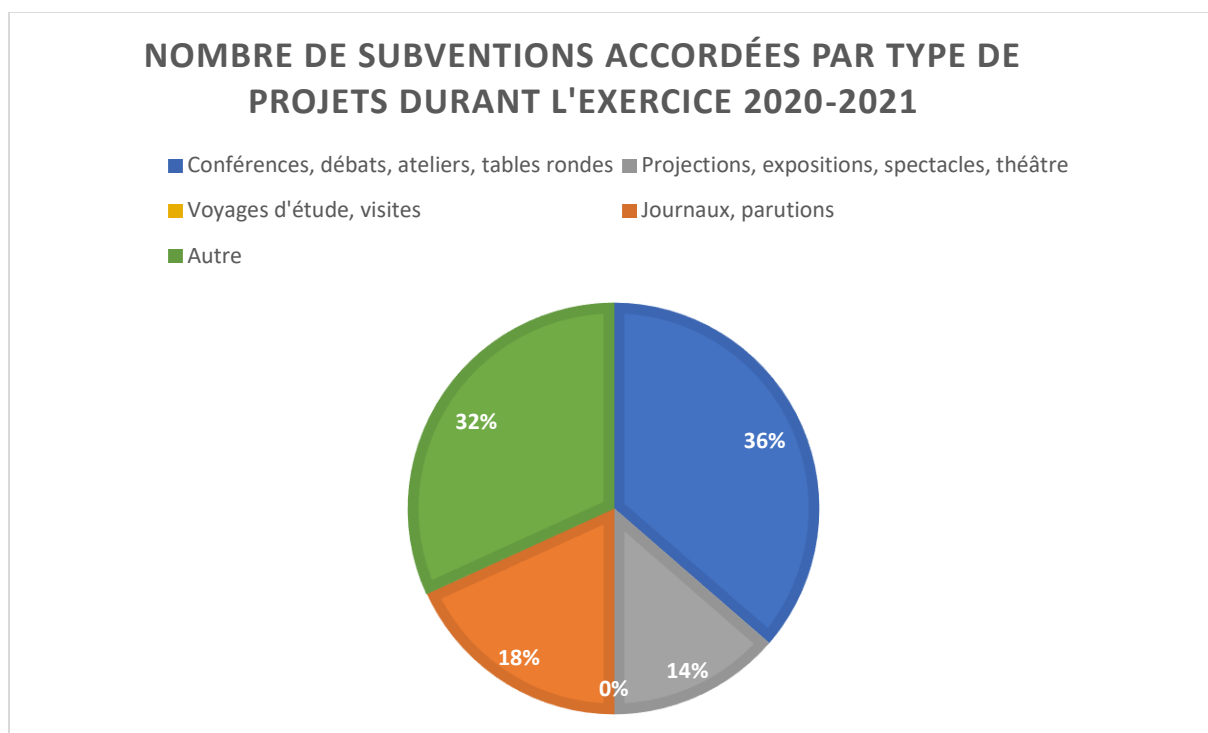
### Nouvelles associations reconnues durant l'exercice 2020-2021 :

- Association des étudiants de l'Ecole doctorale en Science de la vie de la Faculté de médecine de l'Université de Genève (PhAGe Med)
- Association des étudiants en doctorat en Sciences de la vie de la Faculté des Sciences (PhAGe Sciences)

### Association radiée durant l'exercice 2020-2021 :

- Association Vita Conscientia

### 3. Projets soutenus par la Commission



Parmi les 22 subventions extraordinaires octroyées par la Commission durant l'exercice 2020-2021, on note en premier lieu l'absence des voyages d'études, qui constituaient pourtant en moyenne 35% des projets présentés à la Commission (2018-2019). L'unique projet de voyage d'étude a été déposé par l'association ELSA, et a été annulé en raison des restrictions sanitaires. Le second élément marquant est le recul significatif des événements à caractères culturels, qui font pourtant partie intégrante de la vie associative au sein de l'UNIGE. L'importance des journaux a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les événements de type conférence et débats ont dans l'ensemble été maintenus, quoique souvent en ligne, bien que 3 d'entre eux sur les 11 présentés aient été annulés. Ci-après, une liste non-exhaustive de certains projets soutenus et subventionnés par la Commission.

#### 3.1. Conférences et débats

Avant la fermeture des bâtiments universitaires, 3 événements de type conférence ont eu lieu à l'UNIGE. L'association des étudiant-e-s en Philosophie (PhilEAs) a notamment organisé la 31<sup>ème</sup> édition de son désormais traditionnel cycle de débats en début de semestre d'automne 2020. En raison des difficultés de déplacements liées aux restrictions sanitaires, l'association a privilégié une approche plus locale dans le choix des intervenant.e.x.s, choix que la Commission a salué.

Avec l'annonce de la fermeture des bâtiments universitaires, plusieurs événements ont été annulés, d'autres n'ont pas vu le jour. Aucun événement de type conférence n'a eu lieu à l'UNIGE entre novembre 2020 et mars 2021. Au second semestre (printemps 2021), 3 conférences-débats ont eu lieu en ligne, toutes organisées ou co-organisées par l'association des juristes progressistes de l'Université de Genève (AJP-Uni). La première portait sur la justice



transformative en Suisse, la seconde était organisée en collaboration avec l'association Sos-Méditerranée Suisse, et la troisième portait sur le droit des personnes en situation de handicap.

Durant ces deux semestres, 3 événements ont été annulés. A la rentrée académique de septembre 2021, qui s'est faite en présentiel, la CUAE a organisé deux conférences en collaboration avec l'Atelier Histoire en Mouvement.

### 3.2. Projections, expositions et événements culturels

La CUAE a organisé deux événements de type culturel. Le premier est un cycle de projection d'un documentaire Arte, qui a été reporté en raison des restrictions sanitaires. Le second est une exposition itinérante dans divers bâtiments universitaires à l'occasion des 50 ans de l'association faitière. Celle-ci s'est déroulée au semestre d'automne 2021.

### 3.3. Journaux et parutions

Trois journaux et parutions ont été subventionnés par la Commission durant la période considérée. Il s'agit de la 9<sup>ème</sup> Revue des étudiantExs en Histoire de l'Art (Ekphrasis), du 11<sup>ème</sup> numéro d'iPhilo (PhilEAs), ainsi que de l'agenda-guide de la CUAE.

### 3.4. Voyages d'étude

L'unique voyage d'étude qui a fait l'objet d'une demande de subvention à la Commission a été annulé. Il s'agissait d'un voyage à destination de Barcelone organisé par l'association ESLA.

### 3.5. Divers

Comme chaque année, divers projets bénéficient du soutien de la Commission. La radio estudiantine Fréquence Banane a soumis une demande de soutien pour ses frais de diffusion pour l'année 2020-2021, que la Commission a eu le plaisir d'accepter, ainsi qu'une demande destinée à de la formation interne.

La CUAE a reçu le soutien de la Commission pour l'organisation des Welcome Days de la rentrée 2021-2022.

L'association UniArt a quant à elle présenté une demande extraordinaire de prise en charge de frais engagés pour un événement annulé en raison de la pandémie. La Commission a accepté.

## 4. Réflexions et actualité de la Commission

### 4.1. L'impact pandémique sur la Commission

La pandémie a eu quelques impacts sur la Commission. Voici un aperçu des plus significatifs d'entre eux.

Premièrement, en raison de la fermeture des bâtiments universitaire, les 2 projets qui avaient été soumis à la Commission pour sa séance ordinaire de novembre 2020 ont été ensuite retirés ; la Commission a conséquemment annulé sa séance. Deuxièmement, les permanences de la Commission ont eu lieu en ligne. Le format présentiel a repris ses droits à partir de mai 2021, avec une attention particulière de la part du secrétariat pour les personnes qui ne souhaitaient ou ne pouvaient pas venir en présence dans les bureaux. Une permanence en ligne a donc été tenue jusqu'à la fin de l'année académique. Enfin, les séances de la Commission se

sont elles aussi déroulées selon un format hybride. Le très faible nombre de projets présentés devant la Commission a impliqué des séances souvent courtes. Le présentiel est également redevenu la pratique principale des séances ordinaires de la Commission avec la réouverture des bâtiments. Comme pour les permanences, la Commission a laissé la possibilité aux associations de présenter leurs projets depuis une réunion en ligne.

De plus, la Commission, plus que jamais consciente de la difficulté pour les associations d'exercer leurs activités régulières, a proposé aux associations qui le souhaitent, pour les rentrées académiques d'automne 2020 et 2021, de remplir des fiches d'inscriptions pour leurs membres via une procédure simplifiée par mail.

#### 4.2. Amnisties comptables

La Commission a durant l'exercice considéré prolongé ses réflexions au sujet des amnisties comptables déjà évoquées dans le précédent rapport d'activité (2019-2020). Pour rappel, la Commission n'accorde pas de subvention ordinaire à une association lorsque celle-ci n'a pas rendu la comptabilité de l'année précédente dûment vérifiée et approuvée par le secrétariat de la CGTF, et que les comptabilités relatives aux subventions extraordinaires sont lacunaires ou défectueuses. La Commission a également pour pratique de ne pas accorder de subventions extraordinaires aux associations dont les trois dernières comptabilités extraordinaires sont manquantes ou incomplètes.

La Commission a cependant remarqué que dans la pratique, certains comités d'association héritent des comptabilités lacunaires des années antérieures. Celles-ci sont fréquemment liées à des manquements de membres qui ont quitté l'association et/ou l'Université, et dont il n'est plus possible de retrouver la trace. De plus, ces comptabilités datent quasi-systématiquement de la période 2014-2019, ce qui accentue davantage le risque pour les nouvelles personnes récemment investies dans leur association de ne pas avoir de lien avec les précédents comités. Enfin, les précédents rapports d'activités de la Commission ont souligné certains manquements de la part du secrétariat dans la gestion et le suivi des redditions de comptabilités des associations, manquements qui ont largement motivé l'ouverture d'un second poste de secrétaire permanent de la CGTF en 2019.

La Commission a donc décidé d'octroyer des amnisties comptables aux associations le désirant pour la période 2014-2019. Ce choix, en réflexion depuis plus d'une année, a été fait au regard des éléments mentionnés, et également dans l'objectif de ne pas péjorer les nouvelles et nouveaux membres de comités d'associations qui héritent d'erreurs comptables dont ils et elles ne sauraient être tenu.e.x.s pour responsables. Ainsi, 7 associations ont bénéficié d'amnisties comptables durant l'année académique 2020-2021 sur cette base. Toutefois, la Commission rappelle qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que l'argent des étudiant.e.x.s ne disparaisse pas au sein ou en dehors des associations. Dans cette optique, le secrétariat a redoublé d'efforts dans le suivi des comptabilités des associations. La Commission a également modifié une pratique dans la reddition des comptabilités : désormais, le secrétariat fixe systématiquement une date de reddition au plus tard 1 mois après l'événement en question (avant : 3 mois après l'événement, non-systématique). De plus, le secrétariat continue lors de ses permanences, son travail de soutien aux associations qui le souhaitent dans la gestion de leur comptabilité. Enfin, de nombreux documents explicatifs relatifs à la gestion d'une comptabilité ont été mis en ligne sur la plateforme des associations Agora.

#### 4.3. Appel à projet

Un des effets les plus notables de la pandémie sur la Commission est l'augmentation considérable de ses liquidités. Etant donné que d'une part, les taxes fixes sur lesquelles sont prélevés les montants qui alimentent le fonds de la Commission ont continué à être payées

durant la seconde vague pandémique, mais que d'autre part, la très grande baisse du nombre de projets soumis à la Commission a entraîné une baisse quasiment équivalente du nombre de subventions extraordinaires accordées par la CGTF, le fonds administré par la Commission s'est vu largement augmenté. Ainsi, à la fin de l'exercice 2019-2020, la Commission bénéficiait d'une réserve de CHF 220'554,36.-. A l'été 2021, la Commission a estimé ses réserves disponibles à environ CHF 400'000.-.

Or, conformément à la pratique de la Commission découlant de l'art. 25 du Règlement, la réserve du fonds doit être au minimum égale à CHF 100'000.-. Ce même article prévoit également que le montant excédentaire du fonds puisse être utilisé pour d'autres projets soutenus par les associations reconnues ou enregistrées. Dans ce sens, un appel à projets plus large que les subventions extraordinaires avait déjà été réalisé par la Commission en 2016-2017, et avait rencontré un franc succès. Après réflexion, la Commission a affirmé en septembre 2021 son envie de proposer un second appel à projet sur le même type que le précédent.

#### 4.4. Durée des contrats

Finally, la Commission a décidé en octobre 2020, après consultation avec le secrétariat, Corine Deblue (Ressources Humaines) et Gerd Rothenberg, d'étendre la durée des contrats des secrétaires à 2 ans minimum. L'objectif est d'une part de faciliter les processus administratifs, d'autre part de s'accorder à la pratique de la Commission qui était déjà de demander un engagement minimum de 2 ans aux secrétaires entrant en fonction.

## Conclusion

L'année académique 2020-2021 a été l'objet du prolongement de la pandémie, et a été marquée par les restrictions strictes prises pour endiguer la seconde vague. La fermeture des bâtiments universitaires et les restrictions sanitaires ont forcé une diminution importante de la vie associative au sein de l'UNIGE. Le nombre et le type de projets subventionnés par la Commission durant l'exercice considéré en sont le reflet.

Cependant, la Commission souhaite appuyer encore ici la vigueur des associations qui ont su s'adapter aux nouvelles normes sociales et sanitaires en modifiant tant le fond que la forme de leurs activités. Ceci est certainement un témoin de la motivation générale et grandissante des étudiant.e.s de l'UNIGE à s'engager dans le tissu associatif académique. La création d'un nombre plus important d'associations que de coutume durant cette période difficile en est vraisemblablement un autre.

La pertinence du soutien financier, administratif et moral qu'apporte la Commission aux associations de l'UNIGE semble avoir été mise en lumière par l'épreuve qu'a constitué cette seconde vague pour la vie associative. Si la Commission continue certainement de jouer un rôle important pour la communauté étudiante, elle est également honorée de pouvoir apporter son soutien à un réseau associatif aussi vivant et vivace que celui de l'Université de Genève.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**DIVISION COMPTABILITÉ  
ET GESTION FINANCIÈRE**

***COMMISSION POUR LA REPARTITION,  
L'UTILISATION ET LA GESTION DES FONDS  
PROVENANT DES TAXES FIXES***

*ANNEE 2020/2021*

**SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2021**

## TAXES FIXES

### Compte d'exploitation

Au 30 septembre 2021

	2019/20	2020/21	DIFFERENCE
<b>PRODUITS</b>			
TAXES UNIVERSITAIRES	325'633.24	325'337.00	-296.24
INTERETS	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>325'633.24</b>	<b>325'337.00</b>	<b>-296.24</b>
<b>CHARGES</b>			
SUBVENTIONS ORDINAIRES	50'955.00	51'300.00	345.00
SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES	74'386.14	60'729.53	-13'656.61
SALAIRES SECRETARIAT TAXES FIXES	69'071.79	76'984.75	
AUTRES SALAIRES	0.00	0.00	
ASSURANCE ACCIDENT (SWICA)	-232.00	-1'788.20	
FOURNITURES	190.40	91.40	
MATERIEL DIVERS ET INFORMATIQUE	0.00	0.00	
ENTRETIEN BATIMENTS	0.00	0.00	
ENTRETIEN MOBILIER	0.00	0.00	
DEDOMMAGEMENTS	401.30	270.55	
MANDATS	3'625.00	0.00	
FRAIS DE FORMATION	0.00	0.00	
ASSURANCES	510.10	638.90	
SECRETARIAT ECONOMAT	4'726.80	1'000.85	
DEPENSES	7'470.72	4'834.55	
RECETTES	8'826.78	8'940.42	
PHOTOCOPIEUSES	-1'356.06	-4'105.87	
RESILIATION CCP C.G.T.F.	0.00	0.00	
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>72'210.53</b>	<b>72'091.53</b>	<b>-119.00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>197'551.67</b>	<b>184'121.06</b>	<b>-13'430.61</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>128'081.57</b>	<b>141'215.94</b>	<b>13'134.37</b>
<b>SITUATION DES RESERVES</b>			
SITUATION INITIALE	92'472.79	220'554.36	128'081.57
<b>RESULTAT</b>	<b>128'081.57</b>	<b>141'215.94</b>	<b>13'134.37</b>
<b>DISPONIBLE</b>	<b>220'554.36</b>	<b>361'770.30</b>	<b>141'215.94</b>

## TAXES FIXES

### Analyse des dépenses

#### SUBVENTIONS

#### PROJETS

ACCORDER : Ass. commune du corps des collaborateurs de l'Enseignement et de la Recherche (2019-2020)	2'135.00
ACCORDER : Ass. commune du corps des collaborateurs de l'Enseignement et de la Recherche (2020-2021)	2'510.00
ACERSE : Ass. des collaborateuricexs de l'enseignement et de la recherche en Sciences de l'Education	430.00
ACIL: Association du Corps Intermédiaire de la Faculté des Lettres	505.00
ADEFEP: Association des étudiant.e.x.s en Formation en Enseignement primaire	1'005.00
ADEPSY: Association des étudiant.e.x.s en Psychologie	1'705.00
ADESE: Association des étudiant.e.x.s en sciences de l'éducation	1'565.00
AEAC: Association des étudiant.e.x.s en Archéologie Classique	420.00
AEB : Association des étudiant.e.x.s en Biologie	1'500.00
AECB: Association des étudiant.e.x.s en Chimie et Biochimie	1'255.00
AEEG: Association des étudiant.e.x.s en Etudes Genre	980.00
AEFES: Association des étudiant.e.x.s de la Formation en Enseignement Secondaire	590.00
AEFLE: Association des étudiant.e.x.s en Français Langue Etrangère	570.00
AEHES: Association des étudiant.e.x.s en Histoire économique et sociale	490.00
AEHG: Association des étudiant.e.x.s en Histoire Générale	585.00
AEL: Association des étudiant.e.x.s en Lettres	1'170.00
AELLA: Association des étudiant.e.x.s en Langue et littérature anglaises	860.00
AELOGO: Association des étudiant.e.x.s en Logopédie	800.00
AEM: Association des étudiant.e.x.s en Mathématiques	850.00
AEMG: Association des étudiant.e.x.s en Médecine Générale (2020-2021)	1'360.00
AEMG: Association des étudiant.e.x.s en Médecine Générale (2019-2020)	3'270.00
AENG-GNSA: Ass. des Étudiant.e.x.s en Neurosciences de Genève / Geneva Neuroscience Students Association	595.00
AEST: Association des étudiant.e.x.s en Sciences de la Terre	660.00
AEP : Association des étudiant.e.x.s en Physique	995.00
AERU : Association des étudiant.e.x.s de Russe de l'Université de Genève	505.00
AESC: Associations des Etudiant.e.x.s en Sciences	300.00
AESI: Association des étudiant.e.x.s en Système d'Information	515.00
AESPRI: Association des étudiant.e.x.s en Sciences Politiques et Relations Internationales	2'820.00
AGRASS: Association de l'Université de Genève pour la Relève académique de la Faculté des Sciences de la Société	500.00
CUAE: Conférence Universitaire des Associations d'étudiant.e.x.s	16'440.00
Heka-Hou-Sia : Association des étudiant.e.x.s d'Égyptologie et Copte	380.00
GLI ALTERATI: Association des étudiant.e.x.s en Musicologie	530.00
PhileAs : Association des étudiant.e.x.s en Philosophie	510.00
MEG: Mouvement des étudiant.e.x.s en Géographie	525.00
ESN : Erasmus Student Network (2019-2020)	715.00
ESN : Erasmus Student Network	755.00

#### SUBVENTIONS ORDINAIRES

51'300.00

- Conférence et rencontre sur la détention administrative (AJP)	3'310.00
- Conférence sur la justice restaurative (AJP)	159.00
- Conférence SOS Méditerranée Suisse (AJP)	159.00
- Conférence Law Clinic sur le droit des personnes en situation d'handicap (AJP)	1'950.00
- Cycle de conférences automne 2020 (PhileAs)	484.00
- United Nations Day 2020 (GIMUN)	910.00
- Conférence avec FORAUS (SDSA)	403.00
- Cycle de projection documentaire "Le temps des Ouvriers" (CUAE)	929.00
- Revue des étudiant.e.x.s en Histoire de l'Art n°9 (AEHA)	1'641.00
- Revue des étudiant.e.x.s en Philosophie iPhilo n°11	833.00
- Exposition 50 ans (CUAE)	4'178.00
- Atelier Histoire en Mouvement (CUAE)	800.00
- Welcome Days 2021 (CUAE)	2'000.00
- Agendas Guides (2020-2021) (CUAE)	25'014.00
- Agendas Guides(2021-2022) (CUAE)	25'014.00
- Impression des Fiches d'inscriptions (2020-2021) (CUAE)	1'121.00
- Impression des Fiches d'inscriptions (2021-2022) (CUAE)	1'221.00
- Cotisation UNES 2021 (CUAE)	9'611.00
- Concours culinaire en ligne (AMAGE)	180.00
- Demande de remboursement de frais engagé pour COVID-19 (Uniart)	294.00
- Frais de diffusion 2020-2021 (Fréquence Banane)	2'311.00
- Formation Radio 2020-2021 (Fréquence Banane)	30.00

- Retour revue des étudiant.e.s en Histoire de l'Art (AEHA)	-219.49
- Retour AJP	-607.45
- Retour AJP	-86.00
- Retour Laituge Festival FUMIGENE 2018	-433.50
- Retour CUAE cotisation UNES 2019	-2'391.00
- Retour CUAE résistance communiste	-267.00
- Retour CUAE subvention journée des associations 2019	-198.00
- Retour CUAE cotisation UNES 2020	-3'660.00
- Retour Law Career Start	-205.58
- Retour EKPHRASIS (AEHA)	-760.90
- Retour SDSA	-296.35
- Retour MSOGSI Voyage d'étude	-2'800.00
- Retour AEL (Brazil Sarah Jane)	-119.20
- Retour PhileAs	-262.00
- Retour AEE	-58.00
- Retour AEL	-101.00
- Retour Club Genevois de débat	-490.00
- Retour Club Genevois de débat	-515.00
- Retour MEG Voyage Casablanca	-6'883.00
- Retour AEFRAM Sorties Théâtre 2015	-441.00
- Retour AMAGE Conférence 2020	-1'148.00

**SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES**

**60'729.53**